n°11 | Juin 2023

La **revue** des
propriétaires privés

Furesta di Corsica

Corse

Dossier :
De nouveaux conseillers de centre au CNPF Corse

Bilan Santé des forêts 2022 p.6

Réglementation : compenser le défrichement p.8

Quels sont les gestionnaires de la forêt privée Corse ? p.10

Agenda des réunions 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF Corse

RUBRIQUES

- Actualités p 3
- Dossier : De nouveaux conseillers de centre au CNPF Corse p 4
- DSF : Bilan sanitaire des forêts corses 2022 p 6
- Réglementation : Compenser le défrichement en forêt p 8
- Filière : Quels sont les gestionnaires de la forêt privée corse ? p 10
- Agenda des réunions p 12

Furesta di Corsica Corse

CNPF Corse - 9 Cours Jean Nicoli
20090 AJACCIO
Tél. 04 95 23 84 24
https://corse.cnpf.fr

Directeur de la publication : Christophe Barbe

Rédaction : Philippa Sbrescia

Mise en page : Philippa Sbrescia
Impression : Coloradoc
6 Rue Joseph Jacquard
21300 CHENÔVE
Tél. : 03 80 57 05 70

Dépôt légal : Juin 2023

Abonnement : gratuit

Ont collaboré à ce numéro :

Paule Nicolaï-Pietri, Orso Cerati, Florian Galinat et Philippa Sbrescia

Crédits photo de couverture :
Philippa Sbrescia© CNPF

Avec la participation financière de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

EDITORIAL

Nouvelle Présidence au service de la forêt privée corse

Chers Propriétaires forestiers de Corse,

Une nouvelle gouvernance est en place et nous avons l'honneur et la charge de vous représenter,
devant bon nombre de commissions et instances territoriales et nationales

Je voudrais mettre l'accent sur notre rôle collectif et individuel, en effet, chacun de nous a, en possédant une propriété forestière, un devoir de mémoire et de transmission.

La mémoire d'une Corse qui fût en son temps à même d'exploiter et de valoriser de façon durable son patrimoine forestier.
Il reste très probablement sur beaucoup de propriétés les témoignages de ce temps où la forêt corse était une force économique.

La transmission qui est aujourd'hui de notre responsabilité. Avancer vers le développement forestier, avec tous les acteurs formant cette chaîne, qui nous conduira à la prospérité de nos forêts ouvrant ainsi le champ des possibles à une filière bois, socle de ce rebond économique.

Ce patrimoine naturel que nous avons la chance de posséder est au cœur de grands enjeux environnementaux, il est le garant de la qualité de notre air, de notre eau, une protection contre l'érosion et donc un bouclier anti-catastrophes naturelles.

Paule Nicolaï-Pietri © CNPF

Vous pourrez dans ce bulletin découvrir vos nouveaux élus, ils sont tous à votre écoute et prêts à vous rencontrer, ainsi que le Directeur accompagné d'une équipe de technicien(nes), ingénieur, secrétaire administrative de premier plan.
Les gestionnaires forestiers y sont présents tant leur rôle est essentiel dans l'élaboration de vos documents de gestion durable, qui sont la radiographie de vos propriétés et les garants de leur bonne tenue.

Enfin, en ma qualité de nouvelle Présidente du CNPF Corse , je tiens à remercier chaleureusement tous les électeurs et électrices qui ont élu ce nouveau Conseil de Centre.

Vi ringraziu à tutti.

Paule Nicolaï-Pietri,
Présidente du CNPF Corse

Renouvellement du partenariat ODARC-CNPF Corse

L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) et le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Corse ont renouvelé pour la période 2023-2024 leur partenariat. L'ODARC dans le cadre de son dispositif d'accompagnement des outils de valorisation des forêts et des produits forestiers permet au CNPF Corse de mettre à disposition des propriétaires forestiers privés un technicien forestier pour les accompagner vers une gestion durable de leurs peuplements. Adrien GUYOT continuera ainsi d'accompagner les propriétaires forestiers sur les secteurs de Pietroso, Vezzani, Aghione et Olivese et débutera un travail d'animation sur la commune de Lévie. Ce partenariat permettra également d'organiser un séminaire forestier sur une thématique d'importance régionale. L'année dernière le thème de la valorisation du chêne vert avait été retenu. Le CNPF Corse réalisera également une étude sur les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) en cours de validité afin d'analyser les coupes et travaux préconisés. Le CNPF Corse remercie l'ODARC pour leur confiance, de nouveau exprimée, par le renouvellement de ce partenariat.

Publications dans Forêt de France

En collaboration avec Louis-Michel Duhen de l'Association Forêt Méditerranéenne, le Directeur et l'ingénieur du CNPF Corse, respectivement Christophe Barbe et Florian Galinat ont réalisé un article dans la revue Forêt de France de Mai 2023 intitulé : *Chêne vert quel mode de gestion pour adapter les taillis ?*

Essence majeure des espaces naturels méditerranéens, le chêne vert a historiquement fait l'objet d'une gestion en taillis jusqu'au milieu du XXème siècle. Alors qu'elle se déplace en altitude et en latitude sous l'effet du changement climatique, cette essence et ses débouchés potentiels méritent d'être mieux connues. Retour sur le projet INNOV'ILEX et recommandations sylvicoles.

L'article complet est à consulter sur notre site internet corse.cnpf.fr - rubrique «Se former, s'informer» - «Publications dans revues forestières».

DEFI 2023 : 3 nouvelles fiches fiscalité

L'article 10 de la loi de finances pour 2023 modifie les conditions d'application des DEFI pour les investissements en forêt réalisé à compter du 1er janvier 2023. Ces évolution concernent donc les investissements à déclarer en 2024 au titre des revenus 2023.

Les trois DEFI, car le «DEFI contrat» disparait, ouvrent dorénavant le bénéfice de crédits d'impôt, dont les montants des plafonds d'investissement éligibles sont identiques. Pour le calcul de ces crédits, le taux de 25 % du «DEFI travaux», qui jusqu'en 2022 n'était applicable qu'aux contribuables adhérents d'organisations de producteurs ou membres de GIEEF, concerne désormais tous les propriétaires. D'autre part, ce même taux de 25 % s'applique maintenant également pour le calcul du crédit d'impôt du «DEFI acquisition».

En revanche, un plafonnement nouveau est instauré au V de cet article 10 de la loi de finances pour tous les DEFI : les aides publiques reçues en raison des investissements sont désormais à déduire des bases de calcul des crédits d'impôts. La déduction s'opère avant le plafonnement des dépenses. Ce qui est assez logique, mais limite évidemment en particulier la portée du «DEFI travaux», surtout lorsque les opérations sont fortement subventionnées, comme c'est le cas des reboisements financés par le plan de relance.

Les informations complètes sur cnpf fr au lien suivant :
https://www.cnpf.fr/actualites/defi-les-regles-changent-en-2023

De nouveaux conseillers de centre au CNPF Corse

En début d'année 2023, les propriétaires forestiers de plus de 4 hectares, ceux possédant un document de gestion durable en cours de validité (CBPS, PSG, RTG) et les représentants d'un groupement forestier ou d'une personne morale, d'une indivision ou d'une co-propriété ont voté pour élire leurs représentants au Conseil de centre de Corse.

Huit conseillers élus au premier trimestre dernier vont désormais siéger au Conseil de centre du CNPF Corse pour une durée de six ans. Celui-ci est composé de quatre membres titulaires (bureau) et de quatre conseillers suppléants.

Le Conseil de centre agrée les Plans Simples de Gestion (PSG), instruit les coupes extraordinaires, statue sur les documents de gestion durable, et détermine les orientations de travail régionales du CNPF Corse.

Les conseillers des délégations du CNPF sont des propriétaires forestiers élus par leurs pairs. Ils acceptent de consacrer du temps pour faire entendre la voix des forestiers et pour défendre les enjeux de la forêts privée. Ils représentent les intérêts de celle-ci dans de nombreuses instances locales, et participent au conseil d'administration du CNPF.

Une Présidente à la tête du CNPF Corse

Depuis le 3 avril 2023, Paule Nicolaï-Pietri est désormais la nouvelle Présidente du CNPF Corse. Vice-Présidente lors de la dernière mandature, elle succède ainsi à Daniel Luccioni. Première Présidente féminine de l'histoire de notre centre régional, elle est également la titulaire du plus important Plan Simple de Gestion de Corse situé sur la commune de Sartène.

Philippa Sbrescia
Technicienne forestière CNPF
06 99 50 46 37 - philippa.sbrescia@cnpf.fr

Paule Nicolaï-Pietri, Présidente du CNPF Corse Propriétaire forestière à Sartène (PSG)

Paule Nicolai-Pietri © CNPF

Pourquoi avez-vous souhaité être Présidente ?

Ma forêt est gérée et exploitée depuis plus d'un siècle et demi, avoir la conscience de l'importance de la forêt et d'en être responsable est donc une histoire de famille. Mon 1er Plan Simple de Gestion est de 1ère génération, il a été, ainsi que le 2ème, élaboré par l'ODARC, aujourd'hui un 3ème PSG a succédé aux précédents, il a quant à lui été réalisé par l'expert forestier. C'est donc forte de cette histoire forestière familiale, ainsi que d'un 1er mandat au CNPF Corse en tant que 1ère Vice-Présidente que j'ai présenté ma candidature à la fonction de Présidente, afin d'aider et de soutenir les propriétaires dans leur volonté de gestion durable et de protection de leur forêt. Je serai leur porte-parole dans la défense et la mise en valeur de leur patrimoine forestier.

Que pensez-vous de la forêt Corse ?

Notre forêt, au delà de ses aspects topographiques, de ses divers peuplements qui bien évidemment la caractérisent dans ce qui fait la spécificité d'une forêt méditerranéenne, est une réserve économique qui n'a pas encore livré son immense potentiel. Elle est bien évidemment et plus que jamais un capital environnemental qu'il nous appartient tant collectivement qu'individuellement de protéger et de valoriser.

Elus au conseil de centre

Les membres du bureau

La Présidente, Paule Nicolaï-Pietri préside le Conseil de centre du CNPF en compagnie de trois aux autres membres :

Marie-France Cristofari © CNPF

Marie-France Cristofari
1ère Vice-Présidente
Propriétaire forestière à Rapaggio et Monacia-d'Orezza
Présidente de l'ASGF de Rapaghju et Monacia d'Orezza (PSG)

Michel De Menou © CNPF

Michel De Menou
2nd Vice-Président
Propriétaire forestier à La Porta, Quercitello et Poggio-Marinaccio (CBPS)

Orso Cerati © CNPF

Ignace-François Padovani
Conseiller titulaire
Propriétaire forestier à Castineta (CBPS)

Les conseillers suppléants

Jean Quilichini © CNPF

Jean Quilichini
Propriétaire forestier à Sartène (PSG)
Suppléant de Paule Nicolaï-Pietri

Noëlle Leca © CNPF

Noëlle Leca
Propriétaire forestière à Cargèse, Coggia et Letia (CBPS)
Suppléante de Michel De Menou

Jean-Maurice Galli © CNPF

Jean-Maurice Galli
Représentant de l'indivision Jaubert propriétaire forestière à Morosaglia (PSG)
Suppléant de Marie-France Cristofari

©RCFM

Jean-Darius Saliceti
Propriétaire forestière à Morosaglia (CBPS)
Suppléant d'Ignace-François Padovani

Bilan sanitaire des forêts insulaires (DSF) 2022

Dans la continuité de l'année 2021, le bilan climatique a été défavorable et reste préoccupant pour les peuplements forestiers.

Bilan météorologique

L'année 2022 a été globalement chaude et très peu arrosée. Le cumul global des précipitations a été déficitaire de l'ordre de -50% sur le nord-est de l'île à -10% sur le sud de l'île. Le fort déficit pluviométrique hivernal et printanier a provoqué une sècheresse très importante dès le début du printemps et cela jusqu'aux pluies salvatrices de la deuxième quinzaine d'août. En effet dès le mois de mai, l'indice de sècheresse des sols avait déjà atteint de - 20 % à -50% de la normale de la montagne au littoral. Si les pluies orageuses d'août et de septembre ont permis d'améliorer la situation de l'île, la sècheresse persiste à l'automne sur la Haute-Corse.

Bilan pluviométrique 2022 par rapport à la normale

Source Météo France

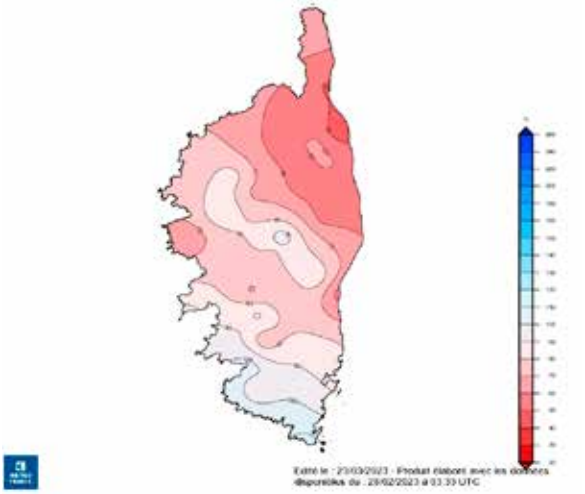

État sylvosanitaire des principales essences insulaires

Essences	Principaux problèmes observés en 2022
Pin Laricio	Processionnaires du pin, Scolytes, Armillaire sp, Maladie des bandes rouges
Pin maritime	Matsuccocus feytaudi, Processionnaires du pin, Armillaire sp, Scolytes
Hêtre	Orchestre, sécheresse
Chêne vert	Rougissements sporadiques dus à la sècheresse, bombyx à livrée
Chêne-liège	Dépérissements sporadiques, attaques de platype, Charbon de la mère, Diplodia
Chêne pubescent	Altise du chêne
Châtaignier	Dépérissements sporadiques, sécheresse, Chancre, Cynips
Eucalyptus	Dépérissements sporadiques, âges des arbres, sécheresse, attaque de capricorne, Psylle de l'eucalyptus
Sapin pectinée	Dépérissements sporadiques, attaques de scolytes

Etat de santé :
- Bon
- Moyen
- Mauvais

Les faits marquants pour la région en 2022

Rougissements et déficits foliaires : Les sècheresses ont provoqué dès le printemps des rougissements précoces dans les hêtraies du centre de l'île et des rougissements sporadiques sur les maquis et chênaies de la Corse du Sud. Si le phénomène n'a pas été observable à grande échelle, les années de sècheresse consécutives se font ressentir à travers une baisse globale de la densité du feuillage de certaines essences comme le chêne vert.

Attaques d'Altise sur chêne pubescent : des foyers d'Altise du chêne (Altica Quercetorum) ont été observés sur l'ensemble de l'île (Haute Corse : Murato, Corte, Venaco ; en Corse-du-Sud : Letia, Corrano, Campo…). Ce petit coléoptère de la famille des chrysomèles est un pur phytophage, il décape entièrement les feuilles des chênes pubescents

Orso Cerati © CNPF

Attaque d'Altise sur le chêne pubescent dans le secteur de Letia Corse-du-Sud

dont seules les nervures subsistent. Habitant permanent de nos forêts, il se manifeste visuellement par des foyers localisés à la faveur d'une gradation de population lorsque les conditions lui sont favorables. La défeuillaison ne provoque pas la mort des arbres.

Matsuccocus feytaudi secteur de Ghisoni : On observe en 2022, une augmentation des mortalités de pin maritime sur le secteur de Ghisoni. Pour rappel, le pin maritime fortement affaibli par l'insecte Matsuccocus feytaudi, associé à un contexte climatique défavorable, est victime d'attaques diverses de ravageurs secondaires comme les scolytes, pyrales et pissodes.

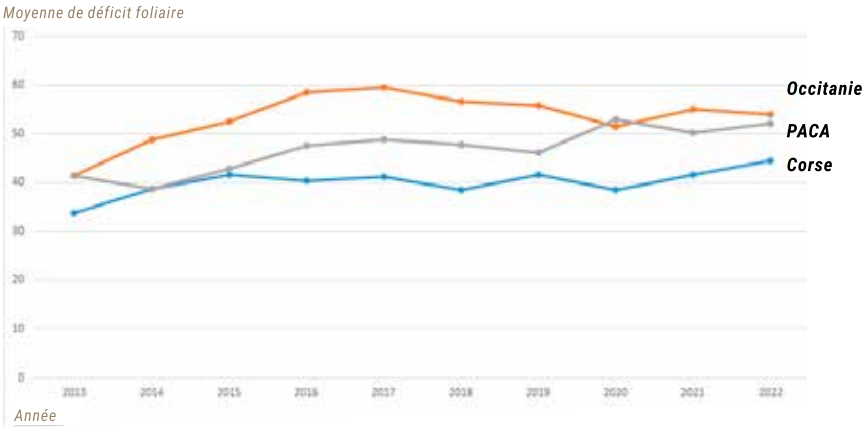

Courbe d'évolution du déficit foliaire moyen sur le réseau de suivi systématique depuis 2013
(Source : DSF échelon Sud-Est)

Orso Cerati
Technicien Forestier CNPF

Si vous observez des dégâts sur vos peuplements. Contactez :
Orso Cerati - Technicien du CNPF Corse -Référent Santé des Forêts
06.83.09.27.67 orso.cerati@cnpf.fr

Version complète du bilan : https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_20_pour_2022.pdf

Orso Cerati © CNPF

Larve d'altise en cours d'alimentation

Orso Cerati © CNPF

Aspect du feuillage décapé par l'altise

Compenser le défrichement en forêt

Les obligations et les solutions possibles.

Depuis la Loi n°2014-1170 du 13/10/2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) les articles relatifs au défrichement dans le Code Forestier ont été modifiés introduisant notamment dans son article L341-6 une obligation de soumettre à conditions toute autorisation de défrichement. La condition principale concerne l'obligation de compenser en nature par boisement, reboisement ou réalisation de travaux sylvicoles. Le montant des travaux à réaliser est proportionnel à la surface défrichée, et assorti d'un coefficient multiplicateur en fonction des enjeux écologiques de la surface défrichée. Les bénéficiaires d'autorisation peuvent choisir de réaliser des travaux forestiers dans les forêts insulaires (publiques ou privées) gérées dans le cadre d'un document de gestion durable. La compensation peut aussi se faire par le versement d'une indemnité directement au Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB). Un fond qui peut par la suite financer des projets en région.

Ne pas confondre défrichement et coupe de bois

Nous rappelons qu'un défrichement est une opération volontaire entraînant directement ou indirectement la destruction de l'état boisé d'un terrain et mettant fin à sa destination forestière. (Construction d'un bâti, création de prairie,…). Le défrichement ne doit pas être confondu avec une coupe de bois conservant la destination forestière par maintien ou renouvellement du peuplement ni avec un débroussaillement qui s'attachera à éliminer une strate arbustive en préservant la strate arborée.

Florian Galinat
Ingénieur Forestier - Délégué territorial - CNPF Corse
06 78 71 98 24 - florian.galinat@cnpf.fr

Améliorer les forêts

Il est important de rappeler que les travaux forestiers sont des interventions sylvicoles permettant d'améliorer la qualité et la résilience des peuplements forestiers en travaillant notamment sur de jeunes peuplements d'avenir dans le respect de la biodiversité et de la protection des sols.

Le CNPF Corse assure les relations contractuelles entre les bénéficiaires, les propriétaires forestiers et leurs gestionnaires qui eux-mêmes sont en lien avec les entreprises. En tant que propriétaire forestier, vous pouvez bénéficier de ce dispositif. Si vous souhaitez faire réaliser des travaux éligibles à la compensation, vous pouvez soit vous rapprocher de votre gestionnaire forestier professionnel, soit transmettre au CNPF Corse directement vos projets.

Travaux de détourage et d'élagage de jeunes tiges de chêne-liège sur une propriété gérée conformément à un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Florian Galinat © CNPF

Des partenaires pour vous accompagner

Sous l'impulsion de la DRAAF et de la DDTM de Haute-Corse, le CNPF Corse s'est impliqué au sein d'un groupe technique (ONF, DDTM, DRAAF, gestionnaires) pour structurer une méthodologie permettant de proposer aux bénéficiaires d'autorisation de défrichement des solutions forestières éligibles à la compensation. Depuis cinq ans, en partenariat avec la coopérative forestière SILVACOOP, le CNPF Corse a accompagné sept dossiers, liés à l'urbanisation, de bénéficiaires qui ont pu faire redescendre près de dix mille euros de travaux forestiers chez des propriétaires privés dotés d'un document de gestion durable. Des détourages, des tailles de formation, des élagages ainsi que des cloisonnements sylvicoles ont pu être réalisés dans de jeunes peuplements de chêne-liège. Le CNPF Corse accompagne actuellement quatre nouveaux bénéficiaires pour compenser près de quarante-trois mille euros en forêt privée. Il est important de préciser que chaque indemnité compensatoire permet de financer des travaux réalisés par des entreprises de travaux forestiers ainsi que la maîtrise d'œuvre des gestionnaires forestiers assurant le bon déroulement des opérations.

Florian Galinat © CNPF

Quels sont les gestionnaires de la forêt privée corse ?

En Corse, actuellement deux acteurs principaux exercent les fonctions de gestionnaires pour les forêts privées. Qui sont-ils ? Quels sont leurs missions ? Quels avantages à faire appel à eux ? Comment les contacter ?

L'EXPERT FORESTIER - HUBERT AUDEVAL

Présentez votre entreprise

Je suis Expert Forestier Agréé par le Comité National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière depuis 2000, j'ai créé mon cabinet en 2007 et exerce mon activité en Corse depuis 2009. Je suis également le délégué régional suppléant d'Experts Forestiers de France.
Nommé Expert Judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Bastia, j'ai de fait la capacité à remplir des missions judiciaires à enjeux sylvicoles en fournissant au juge les finesses d'analyse ainsi que les éléments techniques permettant de résoudre des litiges grâce à mon expérience dans le domaine forestier.

Quels services offrez-vous aux propriétaires forestiers ?

La gestion d'une forêt exige du temps et des savoir-faire spécifiques. Un Expert Forestier, est un spécialiste reconnu de l'arbre et de la forêt, il assure une gestion indépendante et raisonnée des patrimoines forestiers, il conduit des expertises, des audits et des évaluations, réalise des études sur la filière et les politiques forestières.
C'est ainsi que j'accompagne les propriétaires dans la valorisation de leur patrimoine, tant sur le plan productifs, légal ou encore environnemental.
La gestion forestière a de multiples facettes, j'assure de nombreuses missions auprès d'un propriétaire ou d'un regroupement de propriétaires : mon but est de les accompagner dans la connaissance de leur patrimoine et de leur prodiguer les meilleurs conseils. Tout ceci par le biais d'inventaires et de cartographies de peuplements, de conseil de gestion, de mise en marché de coupes de bois et de leurs suivis, de conception et de maîtrise d'œuvre de travaux d'infrastructures tels que des projets de desserte forestière.
Chaque conseil technique est personnalisé suivant les caractéristiques des forêts. Bien évidemment je réalise les documents de gestion durable tels que les Plans Simples de Gestion et les RTG.
Je réalise également des dossiers de demande de subvention lorsque le propriétaire est éligible aux aides publiques à disposition, et assure le suivi administratif et les relations entre le propriétaire et les administrations. De plus, j'effectue également le marquage et l'estimation des coupes de bois et m'occupe de la commercialisation, en assurant les échanges auprès des exploitants et des professionnels de la filière.

Quel est l'avantage pour un propriétaire de faire appel à vous ?

L'Expert Forestier est le trait d'union entre le propriétaire et sa forêt. Je suis indépendant et seuls les intérêts de mon client comptent, il est mon donneur d'ordre et bénéficie de mes conseils quand il en a besoin. Ainsi, il n'est pas seul face à un exploitant, il a un professionnel qui connaît bien le métier pour défendre ses intérêts. Un Expert Forestier sera le plus à même de négocier pour son client car il connaît les prix du marché et les meilleures techniques pour une gestion durable du peuplement.

Expert Forestier Agréé
Expert Judiciaire auprès de la Cours d'Appel de Bastia
Délégué régional suppléant d'Experts Forestiers de France

SELARL CORSEXPERTISES - Filitosa 20140 Sollacaro
contact@corsexpertises.com
06 09 39 04 05

© Hubert Audeval

La coopérative forestière SILVACOOP

Siège social et bureau Sud :
Quartier Canale
20100 SARTÈNE

Bureau Centre Corse :
Open Spaziu
7, Avenue Xavier Luciani
20250 CORTE

Alexandre Pedinielli - Technicien forestier secteur Sud
06 15 46 13 65
alexandre.pedinielli@silvacoop.corsica

Julien Rogé Laurino - Technicien forestier secteur Centre et Haute-Corse
06 29 58 68 13
julien.roge@silvacoop.corsica

Laure Fouche - Service administratif et secrétariat
06 18 58 06 54
info@silvacoop.corsica
www.silvacoop-corsica.com

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE - SILVACOOP

MARIE DE PERETTI DELLA ROCCA, PRÉSIDENTE

Présentez votre structure

La Coopérative SILVACOOP a été fondée en juin 2013 par 7 propriétaires forestiers privés pour dynamiser la gestion forestière en Corse et relancer la filière forêt, bois, liège insulaire.

Née de la constatation que la forêt privée corse est morcelée, peu rentable et vulnérable, la structure Coopérative, Gestionnaire Forestier agrée par le HCCA sous le numéro 12 116, est soutenue à la fois par l'Etat et la Collectivité de Corse.

Elle regroupe aujourd'hui environ 140 propriétaires privés et gère en direct environ 4000 ha de forêts sur l'ensemble de la Corse.

Quels services offrez-vous aux propriétaires forestiers ?

Une coopérative forestière regroupe les propriétaires forestiers souhaitant mettre en commun leurs moyens de production de bois et liège, ce qui leur permet une meilleure valorisation des produits issus de leurs parcelles, d'une part grâce à la diminution des coûts d'exploitation et d'autre part, grâce à la contractualisation par la coopérative de la vente de leurs produits forestiers pour des volumes de marchés inaccessibles en individuel.

En mutualisant les besoins de tous, SILVACOOP offre ainsi à chacun de ses adhérents une large gamme de services.

Quel est l'avantage pour un propriétaire de faire appel à vous ?

Accompagner la gestion du patrimoine forestier familial : diagnostics sylvicoles, conseil en gestion, estimations de volumes, qualtés, valeur, rédaction des documents de gestion durable (RTG, PSG), reconnaissance de limites et cartographie informatique des peuplements et unités de gestion envisageables.

Entretenir et valoriser les parcelles indivises ou non : propositions de travaux de dessertes forestières, réalisation, suivi de chantiers, travaux sylvicoles et subéricoles, regéneration et mise en défens etc…

Montage et suivi technique et administratif des dossiers de subventions auxquels les propriétaires sont éligibles.

Mobilisation des bois : achat des bois par contrat écrit, désignation par martelage des arbres à abattre, inventaires et estimations de volumes, suivi et réception de chantiers.

Commercialisation des bois et lièges : selon les qualités et les demandes des clients, les contrats de vente de la coopérative SILVACOOP sont conclus soit avec des clients locaux, soit à l'export ce qui contribue également à faire connaitre un produit insulaire.

Propos recueillis par
Philippa Sbrescia
Technicienne forestière CNPF
06 99 50 46 37 - philippa.sbrescia@cnpf.fr

CONTACTS RÉUNIONS ET PERMANENCES

Orso Cerati
Tél : 06 83 09 27 67
Email : orso.cerati@cnpf.fr

Adrien Guyot
Tél : 06 99 72 51 99
Email : adrien Guyot@cnpf.fr

Martin Monnet
Tél : 06 83 09 81 94
Email : martin.monnet@cnpf.fr

Philippa Sbrescia
Tél : 06 99 50 46 37
Email : philippa.sbrescia@cnpf.fr

ADRESSES

Siège - Ajaccio
9, Cours Jean Nicoli
20090 Ajaccio
Email : corse@cnpf.fr
04 95 23 84 24

Antenne - Corte
Open Spaziu - 2nd étage
7, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre :
des permanences en Mairie et des réunions accessibles à tous...

Date	Lieu	Réunions et permanences	Technicien(ne)s
Lundi 12 juin	Lucciana (2B)	Permanence - Mairie De 9h00 à 12h00	Martin Monnet
Mardi 27 juin	Tox (2B)	La gestion durable des forêts De 10h00 à 12h00	Philippa Sbrescia
Mercredi 28 juin	Figari (2A)	Permanence - Mairie De 9h00 à 12h00	Martin Monnet
Mardi 11 juillet	Evisa (2A)	Permanence - Mairie De 9h30 à 1h20	Orso Cerati
Mercredi 19 Juillet	Bocognano (2A)	Permanence - Mairie De 9h00 à 12h30	Orso Cerati
Samedi 22 et dimanche 23 juillet	Vezzani (2B)	Foire : Festa di u legnu è di a furesta Forêt de Padula	Stand CNPF Corse
Mardi 25 juillet	Campile (2B)	La sylviculture du châtaignier	Philippa Sbrescia

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site corse.cnpf.fr (dates définitives disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions : vous serez ainsi informés de toute modification de dernière minute !

Tout au long de l'année l'équipe du CNPF Corse vous accueille également du lundi au vendredi dans les locaux du siège à Ajaccio, et les mercredis (Adrien Guyot) et jeudis (Philippa Sbrescia), de préférence sur rendez-vous dans les locaux de l'antenne de Corte.

Avec l'aide financière de l'Office Agricole et Rural de la Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF

Centre National de la Propriété Forestière
Corse
9 Cours Jean Nicoli - 20090 AJACCIO
04 95 23 84 24 - corse@cnpf.fr

corse.cnpf.fr